



22 décembre 2020

(20-9262)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

<b>1. Membre notifiant:</b> <u>BRÉSIL</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):</b>
<b>2. Organisme responsable:</b> <i>Brazilian Health Regulatory Agency - ANVISA</i> (Agence brésilienne de surveillance sanitaire) <b>Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:</b> <i>National Institute of Metrology, Quality and Technology - INMETRO</i> (Institut national de métrologie, de qualité et de technologie) Téléphone: +(55) 21 2145 3817 Fax: +(55) 21 2563 5637 Courrier électronique: <a href="mailto:barreirastecnicas@inmetro.gov.br">barreirastecnicas@inmetro.gov.br</a> Site Web: <a href="http://www.inmetro.gov.br/barreirastecnicas">www.inmetro.gov.br/barreirastecnicas</a>
<b>3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:</b>
<b>4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, à l'exclusion de celles du n° 3401 (SH 3402); insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches (SH 3808)
<b>5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:</b> Projet de décision ( <i>Draft resolution</i> ) n° 964, 2 décembre 2020. Formulaire pour la présentation d'observations: <a href="http://formsus.datasus.gov.br/site/formulario.php?id_aplicacao=58220">http://formsus.datasus.gov.br/site/formulario.php?id_aplicacao=58220</a> (3 pages, en portugais)
<b>6. Teneur:</b> Le projet de décision notifié vise à modifier les monographies des ingrédients actifs D06 - Deltaméthrine, C43 - Coumatétralyl et M44 - Métofluthrine et à inclure/autoriser ces ingrédients actifs pour une utilisation dans les nettoyeurs ménagers.
<b>7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:</b> Protection de la santé ou de la sécurité des personnes

**8. Documents pertinents:**

1) Journal officiel brésilien n° 235 du 9 décembre 2020, section 1, page 374 2) Projet de décision

<https://www.in.gov.br/web/dou/-/consulta-publica-n-964-de-2-de-dezembro-de-2020-293179458>

<http://antigo.anvisa.gov.br/documents/10181/6147410/CONSULTA+P%C3%9ABLICA+N+964+COSAN.pdf/7a9cfe87-1956-4f09-ae9c-9075ffbd873a>

**9. Date projetée pour l'adoption:** sera déterminée à l'issue de la période de consultation.

**Date projetée pour l'entrée en vigueur:** sera déterminée à l'issue de la période de consultation.

**10. Date limite pour la présentation des observations:** 21 janvier 2021

**11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [ ] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:**

Brazilian Health Regulatory Agency (Anvisa)  
SIA, Trecho 5, Área Especial 57  
Brasília - DF (Brésil)  
CEP: 71.205-050  
Téléphone: +(55) 61 3462.5402

Site Web: [www.anvisa.gov.br](http://www.anvisa.gov.br)

<http://antigo.anvisa.gov.br/documents/10181/6147410/CONSULTA+P%C3%9ABLICA+N+964+COSAN.pdf/7a9cfe87-1956-4f09-ae9c-9075ffbd873a>